

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE COMMUNE DE BEAUMONT SAINT-CYR

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME COUVRANT LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE COMMUNE DE BEAUMONT

Conformément à l'arrêté n° 2025-0267 en date du 20 octobre 2025 et à la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 12 juin 2026, la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) couvrant le territoire de l'ancienne commune de Beaumont se tiendra du lundi 6 juillet 2026 jusqu'au vendredi 7 août 2026 inclus.

Le dossier, mis à disposition du public, comprend notamment la notice de présentation, le règlement écrit modifié. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de grandpoitiers.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles à disposition en mairie de Beaumont Saint-Cyr ou adresser, par écrit, ses observations à Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme- Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS.

La personne responsable du plan est Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier.

Le bilan de cette mise à disposition sera présenté par Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine en vue de son adoption par délibération du Conseil communautaire.